



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Cinquième session
Bonn, 25-28 février 1997
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE

Projet de conclusions

Proposition du Président

1. Le SBSTA, rappelant la décision 5/CP.1, a décidé d'adopter les matrices de présentation uniforme des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote reproduites aux annexes I et II du présent document. Il a noté que ces matrices pourraient, à l'avenir, nécessiter des modifications compte tenu des travaux méthodologiques et de l'expérience accrue dans ce domaine, et a décidé de revoir cette formule périodiquement. Le secrétariat est prié de proposer les révisions voulues.
2. Le SBSTA, rappelant que la Conférence des Parties ne peut examiner que les activités pour lesquelles des rapports émanant de toutes les autorités nationales désignées des Parties qui participent à l'activité ont été reçus par le secrétariat (conjointement ou séparément), a invité les Parties à faire rapport sur leurs activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote en utilisant la matrice adoptée.
3. Le SBSTA a rappelé que la date limite de présentation des rapports dont on tiendrait compte dans le rapport de synthèse pour la troisième session de la Conférence des Parties a été fixée au 30 juin 1997.
4. Le SBSTA a prié le secrétariat d'élaborer des solutions concrètes intéressant la liste des questions méthodologiques reproduite à l'annexe III du présent document et de faire rapport sur la progression des travaux à cet égard. Il a invité les Parties et les organisations intéressées à aider le secrétariat à mener à bien cette tâche.

Annexe I

**MATRICE DE PRESENTATION UNIFORME DES RAPPORTS : ACTIVITES EXECUTEES
CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**

La matrice de présentation uniforme des rapports reproduite ci-après doit être utilisée lors de la communication de données sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Pour ce faire, on se conformera aux décisions 5/CP.1 et 8/CP.2 (reproduites aux annexes I et II de la présente matrice). Le SBSTA est conscient du fait que cette matrice pourrait nécessiter des modifications compte tenu de l'expérience acquise et des travaux méthodologiques menés dans le cadre de la phase pilote.

A. *Description du projet*

- 1) Titre du projet :
- 2) Participants/acteurs :

Veillez remplir un tableau pour chaque participant/acteur. Pour chaque personne, remplites à partir de "Rôle dans l'activité".

Nom de l'organisation <u>a/</u> (local)	
Nom de l'organisation (anglais)	
Département	
Sigle (local)	
Sigle (anglais)	
Rôle dans l'activité	(Une classification type sera élaborée)
Rue	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
WWW-URL	
Responsable (de cette activité)	
Nom	
Prénom(s)	
Fonction	
No de téléphone direct	
No de fax direct	
Adresse électronique personnelle	

a/ Organisation : on entend par ce terme les institutions, les ministères, les entreprises, les organisations non gouvernementales, etc., qui participent à l'activité, c'est-à-dire les instituts de recherche associés au projet, les vérificateurs des comptes et l'administration publique qui suit de près l'activité.

3) Activité :

Description générale	
Type de projet <u>a/</u>	
Lieu (préciser : ville, région, Etat)	
Date de début de l'activité	
Date prévue de fin de l'activité	
Etat d'avancement de l'activité <u>b/</u>	Adoptée d'un commun accord/en cours/achevée
Durée de l'activité si elle diffère de la date de fin <u>c/</u>	
Données techniques <u>d/</u>	

a/ Par exemple, si l'on utilise la classification du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les projets peuvent concerner le rendement énergétique; les sources d'énergie renouvelables; le passage à d'autres combustibles; la protection, la remise en état ou le reboisement des forêts; le boisement; le piégeage des émissions fugitives; et les émissions produites par les procédés industriels, les solvants, l'agriculture, l'élimination des déchets et les combustibles de soute.

b/ Entourer d'un cercle l'option qui convient.

c/ Des travaux méthodologiques seront nécessaires pour définir la durée des activités.

d/ Des travaux méthodologiques seront nécessaires afin de déterminer les données minimales à fournir pour chaque type d'activité.

4) Coût (dans la mesure du possible) :

	Année 1	Année 2	...	Année X
Coût du projet en dollars des Etats-Unis				
Part des "activités exécutées conjointement" en dollars des Etats-Unis				
Montant en dollars des Etats-Unis par tonne d'équivalent CO ₂ évitée				

Décrivez brièvement la manière dont les coûts sont calculés :

5) Procédures d'évaluation résultant d'un accord mutuel :

Décrivez les procédures, en précisant le nom des organisations concernées a/

a/ Veuillez vérifier que les renseignements concernant toutes les organisations mentionnées ont bien été indiqués à la section A.2 ci-dessus.

B. Modalités d'acceptation, d'approbation ou de soutien par le gouvernement

Etant donné que toutes les activités devant être exécutées conjointement dans le cadre de cette phase pilote doivent avoir été préalablement acceptées, approuvées ou entérinées par les gouvernements des Parties participant à ces activités, on procédera comme suit :

a) Dans le cas des notifications conjointes : les rapports sont soumis par l'autorité désignée d'une Partie participante avec l'assentiment de toutes les autres Parties participantes, lettres émanant des autorités nationales désignées compétentes à l'appui;

b) Dans le cas des notifications séparées : des rapports distincts sont présentés par l'autorité nationale désignée de chacune des Parties participantes. L'information ne sera compilée qu'une fois que des rapports auront été présentés par toutes les Parties participantes.

1) Pour l'activité :

- Premier rapport et soumission d'un rapport commun : veuillez joindre les copies des lettres d'approbation de chaque autorité nationale désignée des Parties qui participent à l'activité.

- Rapports suivants :

L'activité a été : interrompue
 achevée plus tôt.

Veuillez préciser :

2) Ce rapport est un rapport commun :

- Oui, communiquez une copie de l'accord/approbation des autorités nationales désignées concernées
- Non.

3) Brève observation générale du gouvernement le cas échéant :

- C. *Mesure dans laquelle le projet est compatible avec les priorités et stratégies nationales (développement, conditions socio-économiques, environnement) et leur est complémentaire*

Décrivez (dans la mesure du possible) la compatibilité et la complémentarité de l'activité avec les priorités et stratégies nationales en matière de développement économique et socio-économique et d'environnement

- D. *Avantages découlant des activités exécutées conjointement au titre du projet*

Des informations quantitatives doivent être fournies dans la mesure du possible. A défaut, une description qualitative doit être donnée et, si des informations quantitatives deviennent disponibles, elles pourront être communiquées au moyen de mises à jour (si le volume de ces informations quantitatives est trop important, on peut indiquer seulement la source).

Décrivez en détail les avantages environnementaux :	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des avantages environnementaux ?	Oui/non
Décrivez en détail les avantages socio-culturels :	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des avantages sociaux ?	Oui/non
Décrivez en détail les avantages économiques :	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des avantages économiques ?	Oui/non

- E. *Evaluation des avantages à long terme réels et mesurables concernant l'atténuation des changements climatiques, qui découlent d'activités exécutées conjointement et qui n'auraient pas été possibles sans ces activités*

- 1) Emissions estimées en l'absence des activités (niveau de référence du projet) :

Description du niveau ou du scénario de référence et méthodologies appliquées :

2) Emissions estimées en cas de mise en oeuvre des activités :

Description du scénario et méthodologies appliquées :

Remplissez les tableaux suivants, s'il y a lieu :

Tableau récapitulatif : *Réductions prévues des émissions* :

	Gaz à effet de serre	Année 1	Année 2	...	Année X
A) Scénario de référence du projet	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
B) Scénario des activités prévues au projet ^{a/}	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
C) Effet (B-A)	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
D) Effet cumulatif	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				

^{a/} Y compris les fuites indirectes de gaz à effet de serre.

Tableau récapitulatif : *Réductions effectives des émissions* :

	Gaz à effet de serre	Année 1	Année 2	...	Année X
A) Scénario de référence du projet	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
B) Scénario des activités prévues au projet <u>a/</u>	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
C) Effet (B-A)	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
D) Effet cumulatif	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				

a/ Y compris les fuites indirectes de gaz à effet de serre.

F. *Etant donné que le financement des activités devant être exécutées conjointement viendra en sus des obligations financières contractées par les Parties visées à l'annexe II de la Convention au titre du mécanisme financier ainsi qu'en sus des flux actuels de l'aide publique au développement, veuillez fournir les renseignements demandés ci-après :*

Source de financement du projet y compris la phase de présaisabilité (utiliser une ligne pour chaque source)	Montant (dollars des Etats-Unis)

- G. *Contribution au renforcement des capacités, au transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels à d'autres Parties, en particulier à des pays en développement Parties, en vue de leur donner les moyens de mettre en oeuvre les dispositions de la Convention. A cette fin, les pays développés Parties devraient soutenir le développement et le renforcement des capacités et technologies endogènes des pays en développement Parties*

Décrire brièvement le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels en précisant, le cas échéant, le type de technologie, d'éducation, de capacités à mettre en place ou renforcer, etc., ainsi que les conditions de ce transfert.

- H. *Observations complémentaires, le cas échéant, portant notamment sur l'expérience pratique acquise ou les difficultés techniques éprouvées, les effets, les répercussions, les divers obstacles rencontrés*

Veillez indiquer le cas échéant :

1) Expérience pratique acquise :

2) Difficultés techniques :

3) Répercussions négatives et/ou effets observés :

On fournira autant que possible des informations quantitatives ou, à défaut, une description qualitative. Si des informations quantitatives deviennent disponibles, celles-ci pourront être communiquées au moyen de la mise à jour (si le volume de ces informations est trop important, on peut indiquer seulement la source).

Description détaillée des répercussions négatives ou des effets observés au niveau de l'environnement	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des répercussions négatives ou des effets observés au niveau de l'environnement ?	Oui/non
Description détaillée des répercussions négatives ou des effets observés au niveau socioculturel	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des répercussions négatives ou des effets observés au niveau social ?	Oui/non
Description détaillée des répercussions négatives ou des effets observés au niveau économique	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des répercussions négatives ou des effets observés au niveau économique ?	Oui/non

4) Autres difficultés rencontrées :

5) Divers :

Annexe II

**MATRICE DE PRESENTATION UNIFORME DES RAPPORTS : PROGRAMME
NATIONAL SUR LES ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT
DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**

1. Autorité nationale désignée pour les activités exécutées conjointement :

A remplir seulement si les renseignements n'ont pas déjà été communiqués
ou si des changements ont été apportés

Nom de l'autorité nationale (local)	
Nom de l'autorité nationale (anglais)	
Département	
Sigle (local)	
Sigle (anglais)	
Rôle dans l'activité	(des classifications types seront élaborées)
Rue	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
WWW-URL	
Responsable (de cette activité)	
Nom	
Prénom	
Fonction	
No de téléphone direct	
No de fax direct	
Adresse électronique personnelle	

2. Description de la structure et des caractéristiques du programme :

3. Procédures à suivre pour obtenir l'approbation

A) *Brève description de la procédure :*

B) *Indiquer tous les critères d'acceptation nationale d'une activité à exécuter conjointement :*

a) Critères au titre de la décision 5/CP.1 :

b) Autres critères d'acceptation nationale d'une activité à exécuter conjointement :

4. Résumé des activités

A) *Résumé des projets d'activités conjointes indiqués à l'annexe I :*

Type de projet <u>a/</u>	Titre de l'activité	Etat d'avancement de l'activité <u>b/</u>	Remarques	Gaz à effet de serre			
				CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Divers
		Approuvée d'un commun accord/ en cours/achevée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Approuvée d'un commun accord/ en cours/achevée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

a/ Par exemple, si l'on utilise la classification du GIEC, les projets peuvent concerner le rendement énergétique; les sources d'énergie renouvelables; le passage à d'autres combustibles; la protection, la remise en état ou le reboisement des forêts; le boisement; le piégeage des émissions fugitives; les émissions produites par les procédés industriels, les solvants, l'agriculture, l'élimination des déchets et les combustibles de soute.

b/ Entourer d'un cercle l'option qui convient.

B) *Activités ne relevant pas des projets :*

Annexe III

**LISTE INDICATIVE DES QUESTIONS METHODOLOGIQUES LIEES
AUX ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS
LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**

- a) Détermination des avantages écologiques
- b) Modalités de mesure, de communication des données et d'évaluation
- c) Renforcement des capacités endogènes
- d) Transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels
- e) Considérations de coût
- f) Modalités de mise en place de structures d'incitation mutuellement bénéfiques pour les Parties concernées, eu égard au fait qu'aucun crédit n'est prévu au titre de la phase pilote
- g) Arrangements institutionnels
